

La représentation du Prolétariat au Parlement (1)

Citoyens,

Il semble au premier abord que cette question de la représentation directe du prolétariat au Parlement doive être résolue par nous dans le sens de l'affirmative. Mais si on examine bien la question sous toutes ses faces, si l'on scrute les avantages que la classe ouvrière serait censée retirer de sa mise en pratique et les inconvénients que son application entraînerait, un doute naît bientôt dans l'esprit. Ce doute finit par la conviction que cette tactique est mauvaise et que le prolétariat, loin de se laisser prendre à l'appât des succès apparents qu'elle procure, doit énergiquement la repousser.

Au premier moment d'examen, dès qu'on se trouve face à face avec cette question, on se demande pourquoi il n'y aurait pas des serruriers, des mécaniciens députés, comme il y a des avocats, des médecins, des généraux députés. Il semble tout naturel qu'un homme peut être député, *quoique ouvrier*.

On va ensuite plus loin. On remarque que si la classe privilégiée prend toujours ses élus dans son sein et non dans les rangs du prolétariat, c'est qu'elle a des privilèges à défendre. On est alors conduit à se poser cette deuxième question : Pourquoi, pour défendre ses intérêts propres, la classe ouvrière n'aurait-elle pas aussi ses députés de classe ? Autrement dit : Pourquoi n'aurions-nous pas des députés nommés, non pas *quoique ouvriers*, mais surtout *parce qu'ouvriers* ?

Le droit du prolétariat à la représentation directe est incontestable. Aussi, n'est-ce pas de ce droit qu'il s'agit, mais des avantages et des inconvénients à ce que le prolétariat se fasse représenter dans nos assemblées législatives ? A cette question, nous répondons nettement : le prolétariat ne retirerait de cette représentation que des avantages illusoires, que des succès de pure apparence, et cette représentation entraînerait pour lui d'assez graves inconvénients.

Parmi les socialistes qui se prononcent pour la représentation directe du prolétariat au Parlement, les uns espèrent réaliser légalement la conquête du pouvoir politique, ou tout du moins acquérir une influence suffisante pour arracher quelques réformes ; d'autres, en adoptant cette voie, avouent n'avoir en vue qu'un seul but, un but de propagande et d'organisation ; les plus illusionnés, qui sont précisément ceux qui habitent les pays où ce mode d'action n'a presque pas été appliqué, espèrent arriver à conquérir légalement la majorité dans nos assemblées politiques. Une fois la main au gouvernail, ils comptent faire fonctionner au profit des ouvriers tout ce mécanisme gouvernemental qui, jusqu'à ce jour, a fonctionné constamment contre eux. Quelques-uns ont des espérances plus modestes. Ils aspirent seulement à faire pénétrer dans les assemblées une minorité assez forte de députés ouvriers pour arracher à la majorité bourgeoise tantôt une amélioration matérielle dans la situation du travailleur, tantôt de nouveaux droits politiques qui lui permettent de poursuivre l'œuvre de son émancipation avec plus de chances de succès.

(1) Au lendemain des élections et à leur propos, nous ne pouvions mieux dire quelle est notre pensée à cet égard qu'en rappelant les paroles apportées, en 1878, à la tribune du Congrès de

Lyon, - le second Congrès ouvrier français, - par Ballivet, le délégué des mécaniciens lyonnais.

Ce remarquable discours, prononcé au cours de la discussion sur la *représentation directe des ouvriers au Parlement*, constitue non seulement l'une des premières affirmations de la pensée syndicaliste révolutionnaire, il témoigne de plus que, loin de reprendre les « vieilles démagogies césariennes contre le suffrage universel », les socialistes et syndicalistes antiparlementaires ne font que rester fidèles à une vieille tradition socialiste et ouvrière.

Les plus expérimentés, - ce sont justement ceux qui déploient leur activité dans les pays où le mode d'action dont il s'agit est en honneur parmi les ouvriers, - les socialistes allemands, par exemple, ne croient plus à la conquête du pouvoir politique par voie électorale. En adoptant cette tactique (la candidature ouvrière), ils ont en vue seulement un but de propagande et d'organisation. Nous allons réfuter les uns après les autres les arguments de ces diverses catégories de partisans de la représentation directe du prolétariat au Parlement.

Est-ce en France que l'on peut sérieusement espérer que les classes dirigeantes resteront impassibles devant les progrès du socialisme légal ?

Est-ce en France que l'on peut se bercer de cette illusion folle : la bourgeoisie assistant, les bras croisés, dans le plus grand respect de la légalité, à son expropriation légale ?

Il suffit d'avoir jeté un regard, fût-il rapide, sur les pages de notre histoire pour savoir que nos classes privilégiées ne sont respectueuses de la loi que quand cette loi les favorise, et que quand cette loi blesse leurs intérêts, elles la violent si elles n'ont pas la puissance de la changer.

La France a eu aussi sa période de socialisme légal. Au temps de notre seconde République, les candidats socialistes ont aujourd'hui en Allemagne, des centaines de mille voix. Qu'est-il advenu ? La bourgeoisie a-t-elle souffert que ce mouvement se développât ? Non. Affolée de la terreur du spectre rouge elle a restreint le droit de suffrage par la loi du 31 mai et s'est livrée presque sans défense aux bras d'un Bonaparte et au coup d'État. Et, il y a quelques mois à peine, au seul mot de République, n'avons-nous pas vu le cas que fait notre bourgeoisie de la légalité ?

Oh ! Le jour où les travailleurs feront mine de toucher à ses privilèges économiques, il n'y aura pas de loi qu'elle ne viole, de suffrage qu'elle ne fausse, de prisons qu'elle n'ouvre, de proscription qu'elle n'organise, de fusillades qu'elle ne prépare.

L'espoir que forment d'autres socialistes de faire pénétrer dans les assemblées législatives une minorité de députés ouvriers assez forte pour arracher à la majorité quelques concessions est aussi illusoire. Cette minorité, par cela même qu'elle est minorité, ne pourra rien par elle-même. Elle sera naturellement entraînée à contracter des alliances avec les fractions bourgeoises du Parlement.

Comment ces députés seront-ils accueillis par les députés de la bourgeoisie républicaine ? Nous en trouvons la mesure dans les insultes ineptes proférées à la tribune française par quelques députés républicains que nous pourrions nommer.

Certaines réformes politiques, direz-vous cependant, telles que la liberté de réunion et la liberté d'association, peuvent hâter notre émancipation, et si les députés que nous pouvons envoyer au Parlement n'obtenaient que ces deux réformes, il vaudrait déjà la peine de les y avoir envoyés. Mais y a-t-il vraiment nécessité d'envoyer des nôtres pour obtenir des libertés ? La bourgeoisie républicaine n'a-t-elle pas autant d'intérêt à nous donner que nous en avons à les demander ?

N'est-ce donc pas par elles qu'elle a pu combattre le gouvernement personnel ? N'est-ce pas par elles qu'elle se distingue des autres partis bourgeois et qu'elle s'appuie sur le peuple ? Ne croyez pas cependant que c'est par amour pour nous qu'elle nous donne ces libertés ? Elle nous les donne parce qu'elle sait très bien que nous ne pouvons pas nous en servir.

Ce qui est une arme dans ses mains devient dans les nôtres un instrument inutile. Liberté de

la presse ! Mais que nous importe à nous d'avoir le droit de faire une chose si nous n'en avons pas les moyens ? Liberté de réunion ! Pour entendre les débiteurs de belles phrases que la bourgeoisie nous envoie. Liberté d'association ! Associez la misère à la misère ; total : misère. Ces libertés-là, citoyens, seront les conséquences et non pas la cause de notre émancipation. Supposons, en effet, qu'on nous les donne ces libertés, qu'est-ce qu'il arrivera ? Que par les faits de l'organisation de l'État, la réforme que nous revendiquons aujourd'hui sera la loi qui nous écrasera demain.

Au nom de ces mêmes lois on s'opposera le fusil à la main à nos revendications ultérieures. N'entendez-vous pas ces mêmes ducs de Broglie et autres parler au nom des immortels principes de 89 ? La même comédie se continuera demain.

On continuera à nous exploiter de plus belle, au nom de la liberté de la presse, qui signifie pour la bourgeoisie la liberté de répandre l'erreur ; au nom de la liberté d'association, qui signifie, pour la bourgeoisie, la liberté d'associer les capitaux pour nous exploiter sur une plus large échelle. Mais poursuivons notre étude.

Ceux-là qui, parmi les socialistes, connaissent assez la bourgeoisie pour savoir qu'on ne lui arrachera par la voie légale aucune réforme sérieuse, mettent en avant ce raisonnement : « La participation des ouvriers aux élections nous fournit un excellent moyen de propagande, et, grâce à ce moyen, notre parti prend des forces telles que quand il aura le nombre pour lui, il aura la force aussi de son côté. Nous saurons alors faire respecter nos droits. »

Eh bien ! Nous prétendons que la représentation directe ne fournit pas aux ouvriers un bon moyen de propagande, et que si elle les conduit à la formation d'un parti nombreux, elle les conduit à un parti sans organisation et sans force réelle. Quand on parle de propagande, il faut se demander ordinairement deux choses : d'abord quels sont les principes que l'on veut propager ; ensuite, si le moyen choisi est bien efficace pour cela.

Ne sommes-nous pas convaincus que la société actuelle repose sur une injustice économique et politique, sur une tyrannie ? Ne savons-nous pas que la cause véritable de notre misère est l'accumulation dans quelques mains de toute la richesse sociale et ne voulons-nous pas mettre fin à cet état de choses en remplaçant le mode individuel d'appropriation par le mode collectif ? Ne savons-nous pas, en outre, que ce qui maintient cette injustice économique, c'est l'organisation politique centralisée, autrement dit l'État, et ne devons-nous pas être anti-autoritaires et anti-étatistes ?

Les deux principes qu'il faut donc propager sont le principe de la propriété collective et celui de la négation de l'État. Eh bien ! Pendant une période électorale, on ne souffle pas un mot de tout cela. Pendant une période électorale, il faut avant tout faire passer son candidat. Pour faire passer son candidat, il faut réunir toutes les voix, celles des ardents et celles des timorés. Aussi, que voit-on dans les programmes électoraux ? La boursoufflure de la forme et le peu de radicalisme du fond.

Mais, dira-t-on, une fois élu, le député ouvrier développera son programme dans le retentissement de la tribune française, et, tiré à plusieurs mille par tous les journaux, ce programme sera profondément répandu. Nouvelle erreur ! Quand un député ouvrier paraîtra à la tribune, il y sera accueilli par ses collègues, comme Proudhon y était accueilli sous la seconde République, et Raspail, sous le dernier Empire, par des huées, des interruptions grossières et la musique des couteaux à papier. Les journaux, dites-vous, reproduiront sa harangue ? Oui, tous les journaux de la bourgeoisie la falsifieront et en feront circuler la caricature ; seuls les journaux socialistes, s'il en existe, inséreront le discours tel quel, et alors, ce discours d'un député dont l'élection a coûté des milliers de francs aux pauvres bourses ouvrières jouera ni plus ni moins le rôle d'un article ordinaire que l'on eût pu rédiger et imprimer à bien meilleur compte et sans tant de fracas.

J'admets qu'en montrant le moins possible de rouge dans notre programme, nous arrivions en France, comme en Allemagne, à constituer un parti nombreux. J'admets pour un instant que le programme soit propagé. Le jour où nous deviendrons dangereux aux yeux de la bourgeoisie, ce jour de l'intervention violente, brutale, illégale de la bourgeoisie, ce parti nombreux sera-t-il assez fort, capable de résister ? Et bien ! Non, disons-le franchement. Quand un instrument a été fabriqué pour une besogne, il ne faut pas lui demander d'en accomplir une autre. Ce parti constitué en vue de l'action électorale n'aura que des rouages électoraux ; ses soldats seront des électeurs, ses chefs des

avocats. Il pourra sortir de son sein des héros, des martyrs, des Baudin, qui sauront mourir pour le droit ; mais ce parti, armée toute pacifique et légale, n'aura pas l'organisation qu'il lui faut pour résister aux violences des armées de coups d'État.

Nous croyons avoir montré le peu d'avantages que la classe ouvrière retirera, si elle se jette dans cette voie de la représentation directe du prolétariat. Il nous reste à montrer quelques-uns de ces inconvénients – un surtout – qu'entraînerait la mise en pratique de ce mode d'action.

Il est impossible de discuter sur l'opportunité de l'envoi de députés ouvriers au Parlement, sans se demander quelle est la fonction sociale du Parlement ? Si l'institution, en effet, ne vaut rien par elle-même, si elle produit le mal par sa seule force, nos camarades seront fatalement plus ou moins responsables de ce mal. Quelle est donc la fonction sociale du Parlement ?

Voici le fait matériel visible pour tous : un Parlement vote des lois et en organise l'exécution. Or, ces lois qu'il vote sont d'ordre politique et d'ordre économique. Toutes ces lois économiques sont rédigées dans le sens de l'affermissement du principe de la propriété individuelle, c'est-à-dire dans un but de conservation des privilèges bourgeois ; toutes les lois politiques sont fabriquées de façon à barrer au prolétariat la route de son émancipation. Dans son ensemble donc, le Parlement est la forteresse des classes privilégiées ; sa destruction serait une chose excellente ; déjà le bon sens populaire en fait justice et les Parlements, aux yeux du peuple passent pour corrompus. Qui ne voit qu'en envoyant nos camarades travailleurs dans ces assemblées bourgeoises, nous semblons prendre nous-même leur défense ! Que nous allongions leur vie, que nous leur refaisons une virginité !

Nous pourrions terminer ici, ce que nous avons à dire sur la question soumise à nos délibérations. Nous avons laissé beaucoup de points dans l'ombre, parce que nous tenions à aborder les plus importants. Cependant, si nous nous arrêtons, beaucoup d'esprits pourraient se demander si, blâmant la participation des ouvriers à la politique légale, nous sommes d'avis que le prolétariat doit se renfermer dans l'inaction la plus absolue. Loin de nous une telle abdication ! Je tâcherai de dire, en peu de mots, quelle serait la tactique, que nous voudrions voir adopter par nos camarades ouvriers :

Se tenir le plus possible en dehors de toute manifestation de la société bourgeoise ;

Sur le terrain des corps de métier, poursuivre définitivement la formation de syndicats ; ces syndicats, cependant, ne devraient pas seulement se proposer la défense des salaires, mais l'abolition du salariat, par l'appropriation collective de tous les moyens de production ;

Créer partout des cercles mixtes d'études sociales pour la propagande de nos principes ;

Fédérer de bas en haut ces syndicats et ces cercles ; étendre le plus possible leur moyens d'action intérieurs et extérieurs ; tâcher de nous mêler à ce qui est le produit de l'activité populaire, en tâchant de donner à ses efforts un but large et humain.

En un mot, provoquer, dans le sein même de la société actuelle, l'organisation de la société libre de l'avenir ; de sorte que le jour où le développement social amènera la mort de la société bourgeoise, la société nouvelle soit à côté, toute prête pour la remplacer.

BALLIVET,

Délégué du Syndicat des Mécaniciens de Lyon au 11ème Congrès syndical français (Lyon 1878)